



Cap emploi



★ Qu'est-ce que le Cap emploi ?

Les Cap emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) chargés de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils accompagnent aussi les employeurs privés et publics quel que soit l'effectif et le secteur d'activité. Ses actions répondent aux missions d'intérêt général définies par le Code du travail.

Depuis 2018, Cap emploi est désigné comme l'un des 5 opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), aux côtés de l'APEC, de France Travail (anciennement Pôle emploi), des Missions Locales et en Ile de France, du Groupement Evolution.

★ Public cible

- Les demandeurs d'emploi, salariés, les travailleurs indépendants et agent publics dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans leur parcours professionnel.

Il s'agit de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (article L5212-13 du code du travail), ou en cours de l'être, ou prêts à s'engager dans une démarche en ce sens, travaillant ou souhaitant intégrer le milieu ordinaire de travail.

Leurs principaux titres sont :

- Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé ([RQTH](#), source : [monparcourshandicap.gouv.fr](#)) ;
- [Rente d'accident du travail](#) (source : [ameli.fr](#)) ou de [maladie professionnelle](#) (source : [ameli.fr](#)) avec incapacité permanente au moins égale à 10% ;
- [Pension d'invalidité](#) (source : [cramif.fr](#)) ;
- Carte mobilité inclusion mention « invalidité » ([CMI invalidité](#), source : [service-public.fr](#)) ;
- [Pension militaire d'invalidité](#) (source : [maison-des-blesses.defense.gouv.fr](#)), allocation adulte handicapé ([AAH](#), source : [service-public.fr](#))... ;
- Les employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif.
- Les partenaires qui souhaitent bénéficier d'un appui ponctuel de son expertise « handicap et emploi ».

★ Modalités d'accès

La personne en situation de handicap peut s'adresser au Cap emploi de son domicile. Il existe un Cap emploi par département. Des relais sont possibles entre les différents Cap Emploi.

★ Missions /activités

Une offre de service pour sécuriser les parcours des **travailleurs handicapés** du secteur privé et public et pour participer à la prévention de la désinsertion professionnelle.

Elle se présente sur deux axes :

Un axe Accompagnement VERS l'emploi : Appui au recrutement (préparation à l'entretien) à l'accès à l'emploi, conseil à l'intégration (mobilisations de mesures) et mise en œuvre des moyens de compensation au regard du poste de travail et de son environnement.

Un axe accompagnement Dans l'emploi : Maintien en emploi (évolution professionnelle, reclassement en interne et transition professionnelle) et le maintien dans l'emploi (pour les situations de risques avérées de perte d'emploi du fait de l'état de santé ou du handicap).

Cap emploi propose également une offre de services à destination des **employeurs** privés ou publics.

Elle se présente sur deux axes :

Un axe Accompagnement VERS l'emploi : Recruter une personne en situation de handicap : analyse du poste (compétences et contraintes associées), proposition de candidats, évaluation des besoins d'adaptation de la situation de travail et intégration du collaborateur.

Un axe accompagnement Dans l'emploi :

- Maintenir dans l'emploi un collaborateur dont l'état de santé pose des difficultés dans l'exercice de son activité professionnelle : recherche et mise en œuvre d'une solution en lien avec le médecin du travail ;
- Bénéficier, sous conditions, des prestations et aides financières de l'AGEFIPH et du FIPHFP en lien avec le handicap et en complément des dispositifs emploi, formation, santé au travail ouverts à tous.

A savoir : Depuis 2022, Cap emploi et France Travail se sont rapprochés pour proposer au sein d'un lieu unique d'accompagnement (le LUA) une offre de services intégrée et simplifiée à destination des personnes (demandeurs d'emploi) en situation de handicap et des employeurs. C'est l'agence de France Travail qui devient le LUA. Un seul conseiller référent France Travail ou Cap emploi sera proposé en fonction de la situation et des besoins de la personne accompagnée.

Pour découvrir le LUA, [consultez les plaquettes d'information](#) (source : cheops-ops.org).

★ Intervenants professionnels

L'équipe du réseau Cap emploi est composée de professionnels de l'insertion professionnelle. Certaines situations nécessitent un appui expert au conseiller à l'emploi référent de parcours. Ces prestataires experts du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) peuvent être mobilisés au moment de la construction du projet professionnel de la personne mais aussi pour son intégration, son suivi et/ou son maintien en emploi ou en formation.

★ Autorisation, financement et coût pour l'utilisateur

Les Cap emploi exercent une mission de service public de l'emploi agréée par l'Etat, copilotée et financée par l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH-FP) et Pôle emploi (loi du 10 juillet 1987 et de la loi du 11 février 2005).

Ses actions sont inscrites au cœur des politiques publiques d'emploi et de la formation professionnelle.

Il n'y a aucun coût pour l'utilisateur.

★ Références juridiques

- La Loi n°87-517 du 20 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;
- La loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 ;
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances (la compensation du handicap, la scolarisation des enfants handicapés, la formation et l'emploi des personnes handicapées, l'accessibilité à la cité) ;
- Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.



Pour en savoir plus

- [Cap emploi national](#) (source : capemploi.info)
- [Rechercher un réseau Cap emploi en Ile de France](#) (source : capemploi.info)

